



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 3 AVRIL 2025

PRÉSENTS : ROSSI Philippe, Maire, Pascal JAMEN, Gilles DURUISSEAU, Stephan BOIS, Aurore ASSIER, adjoints,
Maurice CATTELAN, Coralie COHENDET, Grégory LAVARDA, Christiane MERLOZ, Philippe ROSSAT, Michel SALLIERE, conseillers municipaux.

ABSENTS : Carine JAUDOIN.

Romain ROSSI donne procuration à Philippe ROSSI.

Secrétaire de séance : COHENDET Coralie

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2025

1- Approbation du compte rendu du 21 janvier 2025

Pas de remarque

Vote : 12 pour

2- SIA - modification des statuts

Le Maire donne lecture des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement révisés lors de la séance du SIA le 15 janvier 2025 que le Conseil Municipal doit valider.

Les statuts dataient de la création du syndicat.

Les modifications principales concernent :

L'article 2 (objet du SIA) : rajout des mentions « amélioration des infrastructures » et « création et gestion des réseaux de collecte ».

L'article 5 (composition) : rajout des conditions de renouvellement des membres du conseil syndical.

L'article 6 (bureau syndical) : rajout des délégations du Président et précisions sur le rôle du bureau.

L'article 10 (délégation) : rajout de la liste des délégations.

L'article 12 (recettes) : « les contributions des communes sont calculées au prorata du nombre d'habitants INSEE ».

L'article 13 (dépenses) : les dépenses d'investissement seront prises en charge en totalité par le SIA, notamment pour la création de réseaux de collecte, dès que 2 collectivités se rejettent dans ledit réseau. Les nouveaux statuts ont fait l'objet d'une vérification de conformité préalable au vote par le conseil syndical.

Vote : 12 pour

Petite information par rapport au transfert de la compétence eau assainissement. Désormais, le choix est laissé aux communes, le transfert qui était obligatoire à compter de 2026 ne l'est plus.

3- CDG - protection sociale santé

Le Maire indique que la protection sociale santé dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale prévoyance en instituant à compter du 1er janvier 2026, en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

La complémentaire santé recouvre les frais de soins de santé, non couverts ou partiellement couverts, par la Sécurité Sociale, tels que l'achat de médicaments, les frais d'optique, l'aide auditive, le forfait journalier et les frais dentaires.

La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à ce financement ne peut être inférieure à 15 euros par agent.

Le Centre de gestion de la Savoie a lancé, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et de conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Santé ».

Monsieur le Maire propose à l'organe délibérant de mandater le Cdg73 à cet effet.

Vote : 12 pour

4- 3CMA - convention de prestations prévention des risques professionnels et de santé au travail

Monsieur le Maire, rappelle la délibération du 4 octobre 2021 l'autorisant à signer, dans le cadre de la prévention, la convention de prestations de services avec la 3CMA, conclue sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Il rappelle que la prévention des risques professionnels consiste à éviter un accident de service, une maladie professionnelle ou, d'une manière plus générale, l'apparition d'une situation de danger.

Si un risque ne peut être évité, des mesures de protection visant à limiter ses conséquences doivent être mises en place. Outre l'obligation d'élaborer un Document Unique, les enjeux de prévention sont multiples : enjeu humain, social, économique et juridique.

Le document unique est en cours de rédaction.

Une nouvelle convention doit être signée pour poursuivre la mise en œuvre de l'obligation faite aux collectivités Aux élus et aux services de définir, de planifier et de mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels.

Bilan de la convention 2022-2024 : 19 h de prestations financées et 7 formations sauveteur secouriste du travail n'ont pu être effectuées du fait de l'absence de formateurs de la 3CMA et seront reportées sur la présente convention, fixée du 01/01/2025 au 31/12/2027.

Elle se renouvellera par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2028.

Vote : 12 pour

5- Terrain de football appel d'offres – choix des entreprises

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 26 mars 2025,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Les entreprises retenues sont :

Pour le lot n° 1 : terrassements, revêtements, terrain de sport, VRD, clôtures MARTOIA E/SE : 1 062 791.50 HT.

Pour le lot n° 2 : éclairage du terrain E/SE EPSIG : 36 543.40 € HT.

Vote : 12 pour

6- Achat de terrain à un particulier

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la parcelle G 207 de 142 m² doit être acquise afin de pouvoir aménager le terrain où se situe la maison de vigne et réaliser la construction du four communal au lieu-dit La Grâce, aux Barricades.

Cette parcelle appartient aux conjoints SALLIERE Lucie qui en acceptent la vente.

Il est proposé un prix de 25 € le m².

Vote : 1 abstention 11 pour

7- Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que les 2 secrétaires en poste au secrétariat de la Mairie partent en retraite d'ici 2026.

Afin de pouvoir faire la passation des compétences et des savoirs, et ainsi continuer à assurer la continuité du service, il y a lieu de recruter une personne, et créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet.

Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

La date de prise d'effet sera définie en fonction du profil du candidat ou du candidat ou candidate retenu(e).

Vote : 12 pour

8- Accord télétransmission des actes par CCAS sur le compte commune

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 005 du 13 juin 2018 validant le principe de la télétransmission des actes administratifs réglementaires et des maquettes budgétaires via un système d'information.

Il indique que les actes du CCAS étant peu nombreux, une délibération a été prise en date du 24 mars 2025 par le CCAS demandant à la commune l'autorisation d'utiliser son compte pour la télétransmission de ses actes.

Vote : 12 pour

9- Vote des comptes de gestion M57 et M49

Le compte administratif, comptabilité de la commune et le compte de gestion de la Trésorerie doivent être identiques.

M 57

Fonctionnement dépenses	: 1 035 340.21 €
Fonctionnement recettes	: 1 378 098.46 €
Résultat excédentaire	+ 342 758.25 €
Excédent 2023	: 0 €
Résultat de clôture	+ 342 758.25 €
Investissement dépenses	: 319 782.31 €
Investissement recettes	: 481 258.98 €
Résultat déficitaire	+ 161 476.67 €
Excédent 2023	: + 99 140.92 €
Résultat de clôture	+ 260 617.59 €
Résultat global excédent	+ 603 375.84 €

M 49

Exploitation dépenses	: 136 875.24 €
Exploitation recettes	: 136 785.68 €
Résultat déficitaire	- 89.56 €
Excédent 2023	: + 139.11 €
Résultat de clôture	+ 49.55 €
Investissement dépenses	: 24 706.78 €
Investissement recettes	: 449 975.37 €
Résultat excédentaire	+ 25 268.59 €
Excédent 2023	: + 102 249.48 €
Résultat de clôture	+ 127 518.07 €
Résultat global excédent	+ 127 567.62 €

Vote : 12 pour

10- Vote des CA M57 et M49 2024

Désormais, les restes à réaliser sont gérés dans une comptabilité d'engagement. Ce sont les devis signés sur l'exercice en cours et dont les factures sont réglées sur l'exercice suivant.

Ils sont intégrés dans le CA et reportés au BP.

Pour 2024, 47102.40 € sont reportés.

Vote des CA le Maire se retire.

Maurice CATTELAN, doyen, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces comptes.

Vote : 10 pour

11- Affectation du résultat

Au BP 2025 M57

342 758.25 € au c/ 1068 recettes d'investissement

260 617.59 € au c/ 001 recettes d'investissement

Au BP 2025 M49

49.55 € au c/ 002 recettes d'exploitation

127518.07 € au c/ 001 recettes d'investissement

Vote : 12 pour

12- Vote des taux d'imposition

Les taux sont actuellement de

TH : 5.52 %

FB : 20.60 %

FNB : 88.51 %

Les bases ont augmenté d'environ 2 %.

Proposition de valider ces taux pour 2025 et de ne pas augmenter le taux de fiscalité communale.

Vote : 12 pour

13- Vote des BP M57 et M49

Présentation et explications par Gilles DURUISSEAU des budgets primitifs préparés par les membres de la commission des finances, la commission des travaux, et la secrétaire qui sont vivement remerciés.

M 57

Fonctionnement dépenses et recettes : 1 145 681 €

Investissement dépenses et recettes : 1 898 182 €

Il rappelle les 4 emprunts en cours qui se terminent en 2029, 2031, 2032 et 2036.

Etat sur les subventions attendues concernant le terrain de football.

Explications sur le fonctionnement du terrain de padel qui va se construire, sur la réparation des éléments du ponton au plan d'eau des Oudins, sur l'alarme incendie à changer à la salle polyvalente et la sono à l'église.

2 caméras supplémentaires vont être mises en place à l'entrée de la commune, coté Amoudon.

Vote : 12 pour

M 49

Fonctionnement dépenses et recettes : 140 516 €

Investissement dépenses et recettes : 171 875 €

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont pris part à l'élaboration de ces budgets.

Il est indiqué que la commune donne une subvention au budget de l'eau pour ne pas qu'il soit en déficit.

« L'eau devrait payer l'eau », il faudrait alors en doubler le tarif. Une information sera donnée à la population.

Pour l'investissement cette année, il est prévu la modernisation du réseau avec une télégestion informatique. L'entreprise CALASYS a été mandatée pour nous fournir l'ensemble des améliorations, ce qui permettra une gestion simplifiée et sûre de nos réseaux, avec le suivi à distance et le traitement des alarmes ainsi que la mise à jour des plans.

Les pompes de relevage ont été nettoyées par SCAVI.

Les schémas directeurs sont en cours de finalisation.

Vote : 12 pour

14- Comptes rendus de commissions

Pascal JAMEN

Préparation de la fête au pays programmée le 23 août.

La fête des voisins se fera le 24 mai au plan d'eau des Oudins et est organisée cette année par l'Arcassière.

Stephan BOIS

Point sur les travaux en cours, la chapelle St Roch, la maison de vigne et le four communal, les UV au réservoir, le stade de padel et le stade de football.

Une table de ping-pong, des tables et des bancs ont été installés au plan d'eau.

Une cloison a été édifiée au Capucin Gourmand.

L'église a été nettoyée.

Aurore ASSIER

1^{er} conseil d'école, une intervention se fera à la rentrée en collaboration avec le Téléthon.

Chasse aux œufs prévue le 19 avril.

Com'jeunes, plus qu'1 jeune investi. Pas de commentaire sur la situation.

15- Informations et questions diverses

Lecture du courrier du président du Football club concernant une demande de subvention exceptionnelle.

Il est décidé de faire une avance de 2000 € sur la subvention annuelle, et solde au mois de juin, et de ne pas donner de subvention supplémentaire.

Vote : 1 contre 11 pour.

Séance levée à 21 h20.

